

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
9 juillet 2001

Original: français

---

**Lettre datée du 9 juillet 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 6 juillet 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur la situation au Burundi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Belgique  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Jean **De Ruyt**

**Annexe à la lettre datée du 9 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 6 juillet 2001 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur la situation au Burundi**

Sensibilisée par les opinions publiques de ses États membres et continuant d'être gravement préoccupée par la situation au Burundi, l'Union européenne :

- Constate la dégradation inquiétante de la situation politique et sécuritaire au Burundi, ce pays étant marqué par une intensification de la guerre, par une dégradation de la vie politique, par l'effondrement de la situation socioéconomique, par un appauvrissement tragique de la population et par des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- Constate avec regret le blocage du processus de paix, les questions essentielles du cessez-le-feu et de la conduite de la transition n'ayant pas encore trouvé de solution, et estime que ces deux questions ne peuvent pas être séparées mais qu'elles doivent être traitées parallèlement;
- Estime qu'il appartient à la classe politique burundaise elle-même de trouver ce consensus;
- Exprime son inquiétude face au danger d'une guerre dans la région des Grands Lacs (est de la République démocratique du Congo, Rwanda et Burundi);
- Condamne la recrudescence de la violence et déplore que les belligérants poursuivent une logique de guerre par le renforcement de leurs dispositifs militaires;
- Rappelle qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit et qu'une cessation des hostilités et un cessez-le-feu s'imposent de toute urgence, pour stabiliser le pays et faciliter un règlement durable du conflit régional en République démocratique du Congo;
- Rappelle que la mission de la délégation du Conseil de sécurité en mai dernier a à nouveau mis en évidence les responsabilités d'États de la région dans la crise burundaise;
- Lance un appel pressant aux chefs d'État, réunis à Lusaka à l'occasion du sommet de l'Union africaine, pour qu'ils usent de leur influence sur tous les protagonistes du conflit, en vue de rechercher une solution politique à la grave crise actuelle;
- Réitère sa disponibilité à contribuer à la recherche d'une solution pacifique, dans toutes les enceintes appropriées, ainsi qu'un appui continu aux efforts du médiateur Nelson Mandela. Elle étudie les moyens d'accroître son assistance en expertise et en moyens financiers à celui-ci, afin d'assurer un processus de négociation coordonné et continu avec les mouvements rebelles, sous la direction du médiateur et en tenant compte des contacts déjà établis par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies à Bujumbura;

- Appelle les donateurs, notamment les institutions financières internationales, à ne pas abandonner les Burundais à leur sort, et à mettre en oeuvre les engagements pris lors de la Conférence de Paris.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

---